



les seconds
ÉTATS
GÉNÉRAUX
du **THÉÂTRE**
professionnel québécois

LE THÉÂTRE
Plus que jamais.

La diffusion du théâtre québécois

Conseil québécois du théâtre - avril 2007



Dans le cadre des travaux préparatoires des
**SECONDS ÉTATS GÉNÉRAUX DU THÉÂTRE PROFESSIONNEL
QUÉBÉCOIS,**
le Conseil québécois du théâtre présente

La diffusion du théâtre québécois

Par
Xavier Inchauspé et Brigitte Vaillancourt



SOMMAIRE

Les prémisses et les paramètres	p.3
1. Renforcer le soutien public	p.5
1.1. Les principaux programmes de financement aux diffuseurs	
1.2. Les principaux programmes de financement aux producteurs	
1.3. Les principaux programmes de financement aux diffuseurs pluridisciplinaires	
2. Consolider et renforcer le soutien public	p.9
2.1. Le financement dévolu aux diffuseurs spécialisés	
2.2. Le financement dévolu aux producteurs	
2.3. Le financement dévolu aux diffuseurs pluridisciplinaires	
3. Développer et sensibiliser les publics	p.11
3.1. Soutenir financièrement le développement de public	
3.2. Sensibiliser la population à l'art	
4. Faciliter la circulation	p.16
4.1. Les conditions générales de la circulation	
4.2. Développer un réseau de salles approprié	
5. Développer le réseau	p.18
5.1. Développer les liens avec le milieu scolaire	
5.2. Développer les liens entre les producteurs et les diffuseurs	
5.3. Développer les liens avec les municipalités	
6. Annexes	
Bibliographie	p.23
Extraits de la politique de diffusion de 1996	p.24
Tableaux A : Le financement public	p.25
Tableaux B : La circulation des spectacles au Québec	p.28
Tableaux C : Les productions et les représentations	p.29
Tableaux D : La fréquentation	p.32
Tableaux E : Les diffuseurs pluridisciplinaires	p.33

LES PRÉMISSSES

Il s'agit essentiellement d'un document factuel visant à exprimer les besoins du milieu, à préciser le soutien financier qu'y apportent les pouvoirs publics et à énumérer les principales recommandations exprimées de façon répétée par le milieu théâtral et recueillies dans le cadre de divers colloques ou rencontres au cours des dernières années.

L'objectif de ce document n'est pas de peindre un portrait exhaustif de la diffusion du théâtre québécois, ni d'exposer l'ensemble des positions des divers intervenants du milieu, mais plutôt de nourrir le plus objectivement possible la réflexion autour de ce thème. Bref, ce document ne vise qu'à vous faciliter l'accès à certaines informations pour vous permettre de revenir plus aisément sur certains enjeux, d'ajouter de nouvelles recommandations ou d'en modifier certaines exprimées par le passé. Tout au long du document, certaines interrogations ou pistes de réflexion vous seront proposées.

LES PARAMÈTRES

Plan

Le plan du document et l'organisation de ses différentes sections ont été établis sur la base d'une synthèse entre les principales recommandations élaborées au terme du 10^e Congrès du CQT en 2003 consacré à la diffusion et aux principaux engagements contenus dans la politique de diffusion de 1996 du gouvernement québécois « Remettre l'art au monde ». Chaque section du document débutera par l'énoncé des principaux engagements politiques et demandes du milieu. À la suite de quoi, nous essaierons de tracer un portrait de la situation actuelle : les principales réalisations et les principaux manques. Finalement, nous vous soumettrons certaines pistes de réflexions.

Définition

Diffusion : l'ensemble des représentations théâtrales. Résultats des actions entreprises par les diffuseurs, les producteurs et les organismes publics pour rendre le théâtre accessible au public québécois¹.

Contenu

Le thème de la diffusion est très large et il rejoint une foule de problématiques diverses touchant l'ensemble de la pratique théâtrale. Or, dans ce document factuel, nous avons voulu présenter la réalité et les enjeux selon les statistiques et les données disponibles:

- *touchant les trois principales catégories de diffuseurs* :
 - o **les diffuseurs spécialisés**
 - o **les diffuseurs-producteurs**
 - o **les diffuseurs pluridisciplinaires**

- *touchant les deux principaux modes de diffusion* :
 - o **la diffusion initiale**
 - o **les reprises**

¹ GARON, Andrée et LECLERC, Stéphane, *Portrait de la diffusion du théâtre au Québec de 1997-1998 à 2001-2002*, Montréal, CQT, 2003, annexe A.

Difficultés

Certaines de ces catégories de diffuseurs ou certains modes de diffusion se sont parfois vu accorder, dans cette étude, plus d'importance que d'autres. Cependant, cette importance ne procède pas d'un choix normatif ou d'une préférence, elle n'est que le fait de l'insuffisance des données statistiques ou des études disponibles.

Dans la foulée, nous tenons à préciser les deux principales difficultés auxquelles nous avons dû faire face dans la rédaction de ce document :

- 1- **Le manque de précision et parfois de cohérence de certaines dénominations** entre les différents organismes statistiques (L'Observatoire de la Culture et des Communications du Québec et Statistiques au CAC), entre les différents organismes subventionnaires (CALQ, CAC, MCC, Patrimoine canadien) ou à l'intérieur d'un même organisme. Ainsi, les dénominations « diffusion », « circulation », « tournées » et « reprises », n'avaient pas toujours le même sens, ne concernaient pas toujours les mêmes objets.
- 2- **Le manque de données statistiques et la difficulté de croiser ou de mettre en parallèle différents tableaux** qui ne procédaient pas de la même méthodologie, ne couvraient pas les mêmes années ou ne traitaient pas des mêmes objets. Ainsi, il n'était pas rare d'avoir sur un même thème des données différentes, souvent non ventilées, et ne concernant pas toujours le théâtre en particulier, mais les arts de la scène en général.

Aussi, avant même d'en venir aux principales réflexions qu'appelle ce chantier sur la diffusion, il importe de se demander :

- Quelles sont les principales informations et données dont le milieu souhaiterait disposer pour faciliter sa compréhension de l'état du théâtre au Québec et que pourrait ou devrait nous fournir L'Observatoire de la Culture et des Communications du Québec?
- Quelles sont les principales études manquantes dont le milieu souhaiterait disposer pour faciliter sa compréhension de l'état du théâtre au Québec?

Limitations

Par ailleurs, trois principales limites au champ étudié doivent être précisées :

- Ce document préparatoire ne traite que des problématiques directement reliées à la diffusion nationale. En effet, la problématique de la diffusion internationale fait actuellement l'objet d'une étude à part menée par le CQT.
- Ce document préparatoire n'aborde que certaines problématiques générales propres à la diffusion et ne détaille pas certains aspects directement ou indirectement reliés à ce thème comme le patrimoine culturel, la fréquentation du théâtre jeune public, la mise en commun des ressources, les politiques culturelles et la production. Tous ces thèmes énumérés font par ailleurs eux aussi l'objet d'un groupe de concertation.
- Ce document préparatoire concerne essentiellement les programmes de subventions et les politiques culturelles des paliers de gouvernement fédéral et provincial; les programmes de subventions des niveaux municipal et régional y sont peu décrits.

Cependant, **ces limites n'ont été établies qu'aux seules fins du document**, en raison de sa taille et des ressources qui ont pu y être consacrées, et non aux fins de la rencontre du groupe de concertation. En effet, rien ne doit vous empêcher de dépasser ce cadre et d'aborder certains aspects non présents dans ce document lors de la réunion du groupe de concertation.

1. RENFORCER LE SOUTIEN PUBLIC

Les pouvoirs publics, emboîtant finalement le pas au milieu des arts de la scène, reconnaissent aujourd'hui l'importance de la problématique de la diffusion et des enjeux qui y sont reliés. Ainsi, depuis maintenant plusieurs années, des politiques de diffusion des arts ont été élaborées par les bailleurs de fonds publics et ont donné naissance à divers programmes de subventions et de soutien à la diffusion et à la circulation.

Or, avant d'étudier l'étendue du financement consacré par les pouvoirs publics au soutien à la diffusion du théâtre, il importe d'abord de présenter les programmes disponibles. Les programmes de subventions ayant trait directement ou indirectement au soutien à la diffusion sont nombreux et nous nous concentrerons ici particulièrement sur les deux principaux paliers de gouvernement : provincial et fédéral. Par ailleurs, si la portée de ces programmes et leurs conditions d'admissibilité varient d'un organisme subventionnaire à l'autre, pour les fins du présent document, ces programmes peuvent être présentés plus synthétiquement autour d'un axe central : le destinataire visé par la subvention. Ainsi, nous présenterons d'abord les subventions dévolues aux diffuseurs spécialisés, ensuite, celles consacrées aux producteurs pour la circulation, et finalement, celles consacrées aux diffuseurs pluridisciplinaires.

Il est à noter que les subventions dévolues aux diffuseurs-producteurs ne sont pas directement abordées dans cette section, étant donné qu'ils ne disposent pas de programmes spéciaux, mais qu'ils sont plutôt soutenus au fonctionnement comme d'autres producteurs non diffuseurs.

1.1. Les principaux programmes de financement aux diffuseurs spécialisés

Au gouvernement fédéral

Le Conseil des Arts du Canada (CAC) peut compter sur le *Programme d'aide à la diffusion en théâtre* qui vise à soutenir les diffuseurs dont les activités « renforcent l'infrastructure des tournées et de la diffusion des spectacles professionnels, contribuent au développement de public [...], accroissent les possibilités de tournées et de représentations pour les artistes canadiens et augmentent leur visibilité et la qualité des productions »².

Cependant, dans les faits, ce programme n'est pas tellement destiné aux diffuseurs spécialisés ou aux diffuseurs pluridisciplinaires, mais offre essentiellement un soutien aux projets de coproduction d'une œuvre originale des festivals, avec une compagnie ou un artiste canadien. Selon le CAC, « les subventions couvrent généralement jusqu'à 50 % des coûts directs de production ». Dans les faits, depuis 2001, seulement 11 subventions ont été accordées et sur ce faible chiffre, seulement quatre organismes qui ne sont pas des festivals québécois, ont reçu cette subvention; aucun d'entre eux n'étaient des diffuseurs spécialisés ou pluridisciplinaires. Les demandes présentées sont examinées par un comité d'évaluation par les pairs qui se compose de professionnels du théâtre.

Par ailleurs, Patrimoine canadien dispose également d'un programme *Présentation des Arts*³ qui fournit une aide financière à des organismes de diffusion artistique ou aux organismes qui les soutiennent. Plus particulièrement, ce programme vise tant les diffuseurs spécialisés que les diffuseurs multidisciplinaires, les festivals, les associations professionnelles d'arts. De plus, déjà en 2003, lors du Congrès du CQT sur la diffusion, plusieurs participants dénonçaient le fait que ce programme vise uniquement la diffusion de spectacles à travers le Canada (au moins deux provinces)⁴.

² Voir <http://www.canadacouncil.ca/subventions/letheatre/am127227310832968750.htm>

³ Voir http://www.pch.gc.ca/progs/pac-apc/index_f.cfm

⁴ Gilbert, Bernard, 2003, *Consultation sur l'état et les enjeux actuels de la diffusion du théâtre au Québec en vue du 10^e congrès québécois du théâtre, Rapport sommaire de la consultation régionale*, Conseil québécois du théâtre, p. 10.

Au gouvernement provincial

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) peut compter sur un programme d'aide spécifiquement dévolu aux diffuseurs spécialisés. Trois principaux volets sont couverts par ce programme⁵ :

- Soutien à l'accueil et à la programmation
- Soutien aux manifestations consacrées à une discipline
- Soutien à des projets structurants en diffusion spécialisée

Or, dans la très grande majorité des cas, ce soutien a visé essentiellement *l'accueil et la programmation*. Ce n'est que très rarement qu'un soutien consacré à des *manifestations spécifiques* a été octroyé (2 fois au cours des 6 dernières années) et rarement un soutien *pour projets structurants* (15 fois au cours des 6 dernières années)⁶. Les demandes présentées dans le cadre de ce programme sont examinées par un comité d'évaluation par les pairs qui se compose de professionnels du théâtre.

1.2. Les principaux programmes de financement aux producteurs

Au gouvernement fédéral

Le CAC dispose d'un *programme d'aide à la tournée et aux initiatives spéciales*. Comme son nom l'indique, ce programme compte deux principaux volets ayant trait tous deux à soutenir « des projets qui alimentent et renforcent l'infrastructure des tournées et de la diffusion de spectacles de théâtre au Canada et qui contribuent au développement des publics dans le but de mieux faire connaître et apprécier le théâtre⁷ ». En 2005, 24 subventions ont été accordées à des organismes du théâtre québécois, soit une seule de plus que cinq ans auparavant en 2001⁸.

Le volet *d'aide à la tournée* s'adresse tant aux artistes particuliers qu'aux compagnies de théâtre qui présentent des spectacles en tournées au Canada. Le soutien financier offert vise essentiellement ce que le CAC appelle « les coûts directs » (hébergement, transport, subsistance). Les autres coûts, comme les frais de pré-production, de marketing et d'administration ne sont considérés que de façon exceptionnelle. Les objectifs de ce volet sont les suivants :

- faciliter l'accès au théâtre partout au Canada;
- accroître les possibilités de tournée des artistes et des compagnies de théâtre;
- faire en sorte que le public connaisse et apprécie davantage le théâtre;
- accroître les possibilités de programmation des diffuseurs;
- accroître la durée des oeuvres et en favoriser la diffusion.

Le volet *d'aide aux initiatives spéciales* constitue une aide ponctuelle et non renouvelable pour favoriser le développement de marché ou toute initiative de perfectionnement qui servirait le milieu des tournées et de la diffusion du théâtre au Canada. Les diffuseurs spécialisés et pas seulement les organismes producteurs peuvent se voir attribuer cette subvention. Les objectifs de ce volet sont les suivants :

- créer ou renforcer les infrastructures de tournée et de diffusion en théâtre, particulièrement lorsque le milieu n'est pas bien servi par les infrastructures existantes;
- encourager les initiatives de programmation et de tournée en théâtre et développer de nouveaux publics.

⁵ Voir <http://www.calq.gouv.qc.ca/organismes/diffuseurs.htm#v3>

⁶ Pour plus de détails, voir en annexe le Tableau A-4 du présent document.

⁷ Voir <http://www.canadacouncil.ca/subventions/letheatre/fo127227305080312500.htm>

⁸ Pour le détail : 2005, 24 subventions; 2004, 27 subventions; 2003, 26 subventions; 2002, 23 subventions; 2001, 23 subventions. Il est à noter qu'il n'est pas réellement possible de distinguer parmi ces subventions celles accordées en vertu du volet « aide à la tournée » de celles « aide aux initiatives spéciales ». Cependant, sur la base de l'examen des organismes récipiendaires, la très grande majorité de ces subventions constituaient une « aide à la tournée ».

Les demandes présentées dans le cadre de ce programme sont examinées par un comité d'évaluation par les pairs qui se compose de professionnels du théâtre.

Au gouvernement provincial

Le CALQ peut compter sur un programme spécifiquement dévolu à la circulation des spectacles. Ses principaux objectifs sont les suivants⁹ :

- rendre accessible, dans toutes les régions du Québec, un plus grand nombre de spectacles de qualité ;
- assurer la diffusion de productions québécoises de qualité ;
- assurer aux spectacles professionnels un plus large auditoire, prolongeant ainsi leur durée de vie ;
- permettre la participation à des marchés de spectacles.

Le nombre de subventions annuelles accordées par ce programme est resté relativement constant au cours des six dernières années, oscillant entre 32 et 38 organismes subventionnés¹⁰. Les demandes présentées dans le cadre de ce programme sont analysées par un comité interne du CALQ en fonction des conditions d'admissibilité, des objectifs et des critères d'évaluation spécifiques au programme.

⁹ Voir http://www.calq.gouv.qc.ca/organismes/circulation_qc.htm#obj

¹⁰ Pour plus de détails, voir le Tableau A-3.

1.3. Les principaux programmes aux diffuseurs pluridisciplinaires

Aucun programme spécifiquement dévolu aux diffuseurs pluridisciplinaires n'existe tant au CALQ qu'au CAC. En revanche, le ministère de la Culture et des Communications du Québec dispose d'un programme de soutien « aux diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène ». Cette aide a pour objectif de permettre à ces diffuseurs : « d'augmenter la diversification des spectacles professionnels; de maintenir leurs activités visant à développer des publics pour les arts de la scène; d'augmenter la fréquentation de leurs salles de spectacles¹¹ ». L'évaluation des demandes est faite par le ministère qui peut, au besoin, avoir recours à des expertises externes.

Réflexions

- Cette diversité de programmes de subventions publiques est-elle souhaitable? Quels sont ses avantages et ses inconvénients?
- Cette séparation des programmes aux différents conseils des arts entre le soutien aux diffuseurs spécialisés et le soutien à la circulation est-elle souhaitable? Devrait-elle être révisée?
- Y a-t-il des secteurs, des activités ou des acteurs oeuvrant dans le milieu de la diffusion qui ne sont pas représentés par ces programmes? Quels programmes manquent?
- Quels programmes (conditions d'admissibilité, exigences, etc.) devraient être restructurés?
- L'évaluation par les pairs devrait-elle être le mode d'attribution des subventions pour l'ensemble de ces programmes de subventions ?
- Le soutien au fonctionnement dévolu aux diffuseurs-producteurs devrait-il être réorganisé? Distingué des producteurs non diffuseurs? Ventilé entre un volet « production » et un volet « diffusion »?
- Faut-il exiger que l'ensemble des enveloppes dévolues à la diffusion soient accordées uniquement par les conseils des arts, et non plus aussi par les ministères (aide aux diffuseurs pluridisciplinaires au MCC, aide à la présentation des arts à Patrimoine canadien) ?

¹¹ <http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1312>

2. CONSOLIDER ET RENFORCER LE SOUTIEN PUBLIC

La consolidation et la bonification du soutien financier accordé tant aux diffuseurs spécialisés qu'aux producteurs constituent bien évidemment un enjeu majeur de la diffusion. En effet, les différentes initiatives entreprises par le milieu théâtral (mise en commun des ressources, réseautage, actions de sensibilisation et de développement de public) ne peuvent à elles seules permettre aux diffuseurs de remplir pleinement leurs mandats et leurs fonctions.

En fait, sans un soutien accru, il est bien difficile de réaliser la « démocratisation culturelle », principalement régionale, annoncée par le gouvernement provincial en 1996. En effet, « l'accès de la population à un éventail diversifié de spectacles » constituait alors l'une des deux grandes priorités de la politique *Remettre l'art au monde*. C'est dans ce sens que l'une des propositions concluantes du 10^e Congrès du théâtre sur la diffusion recommandait :

« Il est proposé que le CQT poursuive et accentue ses pressions auprès des diverses instances publiques afin que celles-ci bonifient et harmonisent la gestion des programmes et leur accessibilité, et l'aide financière associés à la diffusion et à la circulation du théâtre¹². »

L'enquête consultative menée dans le cadre du 10^e Congrès du théâtre soulignait déjà dans ses conclusions le manque de financement adéquat des diffuseurs :

« Tous sont d'accord avec le fait que les diffuseurs ne disposent pas des moyens financiers pour assumer correctement leur mandat et rares sont ceux qui disposent des ressources humaines rémunérées et formées pour réaliser leurs tâches. Il faut soutenir les diffuseurs plus adéquatement, notamment par des crédits supplémentaires qui serviront à amortir la prise de risque financier associé au théâtre de création, à permettre l'investissement que demandent les actions de développement et de sensibilisation de public (dont celui du milieu scolaire) et à embaucher un agent de développement de public. Lors des consultations, les participants ont considéré [...] que les instances gouvernementales doivent soutenir encore plus leur développement¹³. »

Voici maintenant les principaux faits saillants des statistiques disponibles concernant la diffusion qui ont été réorganisées en tableaux à la fin de ce document.

2.1. Le financement dévolu aux diffuseurs spécialisés

En 1996, le gouvernement du Québec reconnaissait dans sa *Politique de diffusion des arts de la scène* que la plupart des diffuseurs québécois étaient en situation déficitaire¹⁴. Il soulignait ainsi le cercle vicieux toujours en œuvre entre une diffusion déficitaire, des municipalités exigeant un équilibre budgétaire et la diffusion conséquente de spectacles de variétés plus commerciaux.

Dix ans plus tard, force est d'avouer que malgré la naissance du programme de subvention des diffuseurs spécialisés au CALQ, la réalité n'a pas beaucoup évolué. Pourtant, ce financement au CALQ a beaucoup évolué entre 2001 et 2003. Il semble maintenant s'être stabilisé au cours des quatre dernières années autour de 2 000 000 \$¹⁵ et la somme allouée à ce programme représentait 9,90 % de l'enveloppe totale dévolue au théâtre en 2006-2007. En revanche, le financement au CAC pour les diffuseurs spécialisés a presque disparu. Il est passé de 217 500 \$ à 22 500 \$ entre 2000 et 2005¹⁶.

(POUR PLUS DE DÉTAILS : VOIR LES TABLEAUX A)

¹² CQT, *Le sommaire des consultations du 10^e Congrès du théâtre*, proposition 7.

¹³ Voir, CQT, *Le sommaire des consultations du 10^e Congrès du théâtre*, <http://www.cqt.ca/>. C'est sur cette base que la proposition 5 du Congrès statuait : « Il est proposé que le CQT réclame des pouvoirs publics qu'ils soutiennent le développement des diffuseurs spécialisés en théâtre de façon à ce qu'il puissent remplir pleinement leur mission et leur mandat. »

¹⁴ « La présentation de la plupart des spectacles [...] implique souvent pour les diffuseurs régionaux un déficit anticipé ». *Remettre l'art au monde*, La politique de diffusion des arts de la scène, Québec, 1996, p. 40.

¹⁵ Voir Tableau A-4.

¹⁶ Voir Tableau A-4.

2.2. Le financement dévolu aux producteurs

Déjà en 1996, le gouvernement du Québec signalait le nombre insuffisant de tournées en général. En effet, seulement 19 % des productions montées dans une année étaient rejouées dans au moins un autre lieu que celui de la diffusion initiale. Force est de constater que les choses n'ont pas tellement évolué. Le nombre de représentations en tournée n'a que très peu évolué entre 2000 et 2004, n'augmentant que de 7,1 %, et en 2003-2004, le nombre de spectacles en tournée plafonnait à 46¹⁷.

Or, cette faible croissance s'explique certainement en partie par l'importante diminution de l'aide à la circulation au Québec offerte par le CALQ. Cette aide est en effet passée de 847 480 \$ à 555 200 \$ entre 2000-2001 et 2005-2006, ce qui correspond à une diminution de près de 34,49 %¹⁸. En fait, à tous les niveaux, la circulation des spectacles semble se porter mal alors que les revenus des spectacles au guichet ont baissé de 22,8 % entre 2000 et 2004 et que pour la même période, l'aide publique pour l'ensemble des paliers de gouvernement a diminué de 13 %¹⁹.

(POUR PLUS DE DÉTAILS : VOIR LES TABLEAUX B, C & D)

2.3. Le financement dévolu aux diffuseurs pluridisciplinaires

De façon générale, le financement dévolu aux diffuseurs pluridisciplinaires semble toujours faire défaut. En effet, entre 1999 et 2003, les dépenses de ces diffuseurs ont augmenté d'un peu plus de 16 millions de dollars, alors que l'aide publique (tous les paliers de gouvernement confondus) n'a augmenté que d'un peu moins de 3 millions²⁰. (note bas de page E1)

Leur principale source de financement public provient du ministère de la Culture et des Communications qui alloue « une aide de base pour la mission de l'organisme, pouvant représenter entre 60 % et 80 % de la subvention du Ministère » et « une aide complémentaire pour le plan d'action de l'organisme, attribuée en fonction d'objectifs négociés avec celui-ci ». Cette aide est accordée sur une base annuelle et parfois triennale.

(LES DONNÉES STATISTIQUES CONCERNANT LE NOMBRE D'ORGANISMES SUBVENTIONNÉS PAR CE PROGRAMME ET LE MONTANT DE LEUR ENVELOPPE N'ÉTAIENT PAS DISPONIBLES AU MOMENT DE L'ENVOI DE CE DOCUMENT. ELLES SERONT REMISES AUX PARTICIPANTS LORS DE LA TABLE DE CONCERTATION.)

Réflexions

- Quels sont les principaux impacts de ce sous-financement? Pour les diffuseurs spécialisés? Pour les producteurs en tournée? Pour les diffuseurs-producteurs?
- Quelles sont les priorités quant à l'augmentation du financement alloué à la diffusion? Où les besoins se font-ils d'abord sentir, où se font-ils les plus pressants?

¹⁷ Voir Tableau B-1.

¹⁸ Voir Tableau A-2.

¹⁹ Voir Tableau B-1.

²⁰ Voir Tableau E-1.

3. DÉVELOPPER ET SENSIBILISER LES PUBLICS

3.1 Soutenir financièrement le développement de public

Engagements gouvernementaux

Le développement des publics a fait l'objet de recommandations répétées de la part du milieu théâtral. En l'absence de financement adéquat et surtout récurrent, il demeure très difficile pour les producteurs et les diffuseurs de mieux connaître, rejoindre, éduquer et fidéliser les publics.

En 1996, le gouvernement reconnaissait lui-même que peu d'efforts avaient été consacrés au développement de public, y compris auprès des jeunes. « La sensibilisation et le développement des publics : stimuler et raviver l'intérêt des citoyens » devenaient ainsi une priorité de la politique gouvernementale sur la diffusion. Le gouvernement entendait ainsi « accroître et diversifier les moyens d'atteindre les publics ²¹ ».

Pour atteindre cet objectif, **le gouvernement prévoyait la mise en place d'un nouveau programme de soutien aux projets innovateurs de concertation et de coopération**. Ce programme, destiné aux diffuseurs et aux organismes de production en danse, en musique et en théâtre ainsi qu'aux producteurs en chanson, aux regroupements et aux réseaux, devait être géré conjointement par le CALQ, la SODEC et le ministère de la Culture et des Communications. Ledit programme devait appuyer des projets visant à développer et à fidéliser les publics, notamment :

- les projets de résidence ;
- les projets de recherche proposant de nouvelles approches visant à accroître ou à fidéliser les publics ;
- des projets visant à développer le marché québécois ;
- des actions ciblées de sensibilisation et de développement de public s'adressant à une clientèle défavorisée ou qui fréquente moins les salles de spectacles.

Dans un second temps, le gouvernement proposait **d'inciter les entreprises à acheter des abonnements de spectacles à travers des mesures fiscales**. On annonçait ainsi, en 1996, que les entreprises et les travailleurs autonomes pourraient désormais déduire 100 % des dépenses consacrées à des abonnements de spectacles à titre de frais de représentations.

Constats

Au moment du 10^e Congrès du CQT sur la diffusion, plusieurs des constats tirés de la politique de 1996 étaient toujours d'actualité, comme par exemple, le besoin de financement récurrent. Ainsi, la proposition du gouvernement de créer un nouveau programme de financement est restée dans le domaine des vœux pieux. Le rapport sommaire sur la consultation régionale menée par le CQT²² en 2003 fait état du perpétuel déséquilibre entre l'offre et la demande ; l'offre de spectacles étant toujours trop grande pour les capacités d'accueil et de diffusion du milieu, et ce, malgré l'augmentation de la diversité et du nombre de spectacles. Le problème est encore plus criant à l'extérieur des grands centres où le théâtre, surtout le théâtre jeune public et de création, doit rivaliser avec les spectacles de variétés (humour, comédies musicales, musique, etc.). Le plein public n'est pas atteint, et ce, davantage par méconnaissance que par refus ou rejet de la part de la population. Il y a donc un réel potentiel à développer auprès des publics qui connaissent peu ou mal le théâtre.

Les diffuseurs et producteurs qui disposent de personnes ressources dans ce domaine obtiennent ainsi des résultats probants au plan du maintien et de l'augmentation des publics. Malheureusement, peu de compagnies de théâtre peuvent se permettre d'engager des agents de développement de public sur une

²¹ Ministère de la Culture et des Communications du Québec, *Remettre l'art au monde: politique de diffusion des arts de la scène*, Québec, 1996, p. 31-32.

²² GILBERT, Bernard, *Consultation sur l'état et les enjeux actuels de la diffusion du théâtre au Québec en vue du 10^e Congrès québécois du théâtre, Rapport sommaire de la consultation régionale*, Conseil québécois du théâtre, 2003.

base régulière, principalement en raison du manque de ressources financières. Selon l'étude réalisée en 2002 par le CQT²³ sur les besoins en formation dans les domaines de la promotion, de la mise en marché et du développement de public, plus de 70 % des compagnies²⁴ indiquaient un manque de personnel spécialisé en mise en marché, promotion et en développement de public. Dans ce contexte, ce sont surtout les directeurs de production, les directeurs artistiques ou les directeurs généraux qui doivent s'occuper de ces activités, plus particulièrement dans les petites compagnies subventionnées au projet.

La source du problème n'est pas le manque de compétence, mais bien le manque de financement. Les compagnies engagent souvent du personnel de façon ponctuelle, à temps partiel ou pour une durée limitée. Certaines compagnies ont recours aux programmes d'aide à l'emploi ou à d'autres types de subventions d'appoint, ou encore au bénévolat pour engager une personne spécialisée. Les compagnies servent alors de tremplin à des jeunes finissants universitaires dans le domaine des communications ou de la mise en marché. Il s'agit trop souvent de solutions de fortune, d'autant plus que le développement de public exige l'élaboration de stratégies sur le long terme. Par ailleurs, l'étude du CQT sur les besoins en formation indique que la vente d'abonnements reste une pratique restreinte, ce qui signifie que les incitatifs fiscaux mis en place par le gouvernement en 1996 n'ont pas eu l'effet escompté.

Propositions

Une série de propositions ont été formulées lors du congrès de 2003. Les voici :

- Que les instances publiques accordent des programmes d'aide **récurrents** pour soutenir les actions de sensibilisation et de développement des publics.
- Que l'on dote les réseaux et les régions d'agents de développement formés pour contribuer au développement du public sur une base permanente.
- Que l'on augmente le nombre et les compétences du bassin de main-d'œuvre qualifiée afin de répondre aux besoins en ressources humaines chez les producteurs et diffuseurs.
- Qu'une base de données permanente sur la fréquentation du théâtre par l'Observatoire de la Culture et des Communications soit mise sur pied.
- Que l'on élabore des stratégies collectives de promotion et de communication comme, par exemple, la création d'un fonds commun permettant d'absorber les coûts trop élevés pour un seul diffuseur.

²³ Conseil québécois du théâtre, *Étude sur les besoins en formation dans les domaines de la promotion, de la mise en marché et du développement de public*, mai 2002.

²⁴ L'enquête du CQT a été menée auprès des compagnies de théâtre membres de l'Association des compagnies de théâtre (ACT), de Théâtres Unis Enfance-Jeunesse (TUEJ) et de l'Association des producteurs de théâtre privé (APTP).

Réflexions

- Est-ce que les propositions de 2003 sont toujours pertinentes et prioritaires?
- Est-ce que les besoins de formation et les manques de personnel spécialisé en mise en marché, promotion et en développement de public sont toujours aussi criants que le soulignait l'étude réalisée en 2002 par le CQT?
- Les approches de développement de public (animation et sensibilisation) et celles de développement de marché (marketing) sont-elles compatibles et/ou complémentaires?
- Quelles mesures pourraient être mises en place pour inciter les entreprises à fréquenter davantage les salles de spectacles?
- Comment assurer une formation continue aux diffuseurs afin qu'ils soient mieux outillés dans leurs démarches de développement de marché?

3.2 Sensibiliser la population à l'art

Le développement de public va de pair avec une démarche plus large de sensibilisation de la population à l'art. Le milieu en faisait état lors du 10^e Congrès du CQT tout comme le gouvernement en 1996 qui articulait la sensibilisation à l'art autour de trois principaux vecteurs : les « journées de la culture », les nouvelles technologies de l'information et les médias.

Tout d'abord, la première proposition a été réalisée puisque les « **journées de la culture** », qui préparent leur 11^e édition, font désormais partie du paysage culturel québécois. Cette initiative permet aux citoyens d'avoir accès gratuitement à de multiples manifestations artistiques et de rencontrer les artistes de diverses disciplines à l'occasion d'ateliers ou d'autres événements. Les écoles de théâtre ont également pris l'habitude d'ouvrir leurs portes. Les « journées de la culture » ont ainsi comme mandat de contribuer à la démocratisation et à la sensibilisation à la culture.

Ensuite, le gouvernement, dans sa politique de 1996, prévoyait d'encourager les organismes du milieu culturel à utiliser les **nouvelles technologies de l'information** pour des projets de promotion de leurs activités et de sensibilisation des publics. On constate aujourd'hui que la majorité des associations, comme des diffuseurs et des compagnies de théâtre disposent de sites internet pour faire la promotion de leurs spectacles et pour la vente de billets et d'abonnements. Ces outils servent principalement à informer les publics sur le mandat de l'organisme ainsi que sur la programmation, les tarifs et autres. Parmi les initiatives intéressantes dans ce domaine, mentionnons la mise sur pied, par le Conseil québécois du théâtre, de *Coup d'œil sur la saison théâtrale*, une publication électronique destinée aux professeurs de français et d'art dramatique qui diffuse la programmation des spectacles de théâtre de la prochaine saison. Mentionnons également, la mise sur pied par l'Académie québécoise du théâtre de theatre-quebec.com, un portail web qui assure la promotion des spectacles en offrant : un calendrier interactif des spectacles à l'affiche au Québec, un cybermagazine consacré à l'actualité théâtrale, ainsi qu'une section s'adressant au jeune public et aux adultes concernés. Ces initiatives demeurent toutefois tributaires des soubresauts financiers que peuvent rencontrer les organismes et nécessiteraient un soutien plus adéquat.

Finalement, force est de constater que le développement de la **couverture médiatique** du théâtre n'a pas réellement augmenté au cours des dernières années. Au contraire, on aurait plutôt tendance à constater qu'il a régressé. En effet, avec la disparition de la chaîne culturelle de Radio-Canada, la présence du théâtre est de plus en plus faible dans les médias. Si les critiques de théâtre ou l'annonce des spectacles en cours continuent d'être largement diffusés, il n'y a plus réellement de productions théâtrales à la télévision ou à la radio. En fait, les productions théâtrales ont littéralement disparu de la radio et de la télévision d'État, qui ont pourtant le mandat de promouvoir la culture nationale. Les difficultés rencontrées par l'Académie québécoise du théâtre pour trouver un diffuseur à la *Soirée des Masques* et organiser sa tenue à une date convenable, de grande écoute, illustrent bien ce recul général.

Par ailleurs, en dehors des grands centres, la couverture médiatique du théâtre fait réellement défaut à tout point de vue. Déjà en 2003, l'enquête menée par le CQT soulignait que les médias locaux en région ne s'intéressent pas suffisamment à ce qui se passe dans le milieu théâtral. En plus, le décalage entre la couverture médiatique d'un événement à Montréal, par exemple, et le moment de sa diffusion lors de tournées en région n'aide pas à en faire la promotion auprès des différents publics : « La tournée régionale débute une fois que l'engouement du public montréalais et des médias nationaux se sont éteints ²⁵ ».

²⁵ Bernard Gilbert, 2003, op. cit., p. 11.

Réflexions

- On peut s'interroger sur la hauteur du financement alloué aux « journées de la culture » et se demander s'il serait plus profitable d'en faire un autre usage?
- Quelle est la portée des efforts déployés par les diffuseurs et les producteurs pour susciter le désir de découvrir et de fréquenter des œuvres plus exigeantes dans une société où les produits (vedettes, œuvres et spectacles) sont hypermédiatisés?
- Est-ce qu'il faut poursuivre la réflexion sur l'utilisation des nouveaux médias comme moyen pour rejoindre les publics, notamment le public adolescent? Peuvent-ils servir d'outil plus large de sensibilisation?
- Est-ce que les campagnes médiatiques coûteuses qui exploitent les médias nationaux (télévisions, journaux) permettent d'attirer de nouveaux publics?

4. FACILITER LA CIRCULATION

4.1 Les conditions générales de la circulation

Au chapitre de la circulation des œuvres au Québec, l'un des enjeux primordiaux a trait au fait que ce sont principalement les spectacles produits dans les grands centres qui tournent. Or, puisque ni le milieu théâtral, ni l'Observatoire de la culture n'a comptabilisé de telles données, nous ne pouvons établir avec précision le nombre de spectacles produits initialement par région et le nombre de fois qu'ils sont ensuite repris en tournée. Cependant, il y a fort à parier que ce sont les compagnies en région qui demeurent les plus défavorisées en matière de tournée. Comme le faisait ressortir le rapport sommaire sur la consultation régionale menée par le CQT en 2003, cette disproportion est d'abord liée aux préjugés selon lesquels, la pièce sera moins bonne si elle n'a pas été produite à Montréal ou à Québec. Pour les compagnies situées en région, il est très difficile de présenter leurs productions aux diffuseurs pour sorties ou tournées ultérieures. Les compagnies de Québec rencontrent également certaines difficultés : « Les compagnies de Québec font mieux que la plupart de celles des autres régions, mais elles attendent nettement plus des sorties et de la tournée²⁶. »

Il importe aussi de soulever un autre enjeu majeur lié à la circulation des spectacles : les compagnies sont souvent mal outillées pour la tournée. En effet, « les choix peuvent limiter la circulation des spectacles, qu'il s'agisse de la configuration d'un décor, du temps requis pour l'entrée en salle, etc. Plusieurs compagnies assument cette limite et acceptent de circuler moins. Certaines, surtout chez les jeunes compagnies, sont moins conscientes des contraintes de tournée. Elles créent en fonction d'un lieu sans prévoir les adaptations qui seront requises²⁷. » En 2003, le rapport sommaire sur la consultation régionale du CQT indiquait clairement que la gestion de l'aide à la tournée est inadéquate : « l'attribution des subventions à la tournée devrait être mieux harmonisée avec le fonctionnement de la diffusion²⁸. »

Finalement, il convient de souligner les difficultés particulières propres à la circulation des productions du théâtre jeune public. Les compagnies jeune public souffrent principalement de sous-financement, entre autres parce que l'activité des organismes jeune public engendre des revenus nettement inférieurs à ceux du théâtre pour adultes. On parle en moyenne de revenus de 6,46 \$ par spectateur comparativement à 18,25 \$ pour les théâtres adultes²⁹. Ces différences marquées s'expliquent par les écarts entre la tarification des billets des spectacles jeunesse et celle des spectacles adultes, ainsi que par les prix de vente des spectacles. Cette situation a un effet marqué sur « la capacité des compagnies en jeune public de se diffuser dans leur marché principal, surtout en l'absence de lieux adaptés, de même qu'en tournée dans différentes régions³⁰ ». Dans ces conditions, les tournées s'avèrent souvent trop coûteuses pour être entreprises par les compagnies jeune public.

4.2 Développer un réseau de salles approprié

L'entretien et le développement du patrimoine immobilier ont fait l'objet d'un chantier distinct. Nous vous transmettons donc les recommandations qui ont été formulées lors de la rencontre du groupe de concertation qui s'est tenue en décembre dernier.

Les principales suggestions et recommandations

- Que l'importance de disposer de lieux de diffusions adéquats et bien entretenus soit rappelée et soulignée dans le cadre des états généraux.
- Que le gouvernement provincial effectue un réel état des lieux de la situation, établisse un constat, un inventaire des patrimoines immobiliers dévolus au théâtre professionnel.

²⁶ Bernard Gilbert, 2003, op. cit., p. 12.

²⁷ Bernard Gilbert, 2003, op. cit., p. 11.

²⁸ Bernard Gilbert, 2003, op. cit., p. 12.

²⁹ Marin, Geneviève, *Document préparatoire. Chantier de réflexion : La fréquentation du théâtre par sa jeunesse*. Conseil québécois du théâtre, 2007, p. 4.

³⁰ Bernard Gilbert, 2003, op. cit., p. 9.

- Que les pouvoirs publics réévaluent leurs politiques concernant l'entretien, la rénovation ou la construction de nouveaux lieux de diffusion en développant des politiques cohérentes et participant d'une vision globale quant à la consolidation.
- Que soit révisé le ratio coût des travaux/sièges afin de prendre en compte la vocation spécifique des compagnies visées et leurs réels besoins.
- Que soit redéfini le ratio nombre d'habitants/sièges pour accueillir d'autres critères : développer un réseau de petites salles plus particulièrement en région afin d'assurer que les différents types de pratique et de genre esthétique soient représentés.
- Que des liens étroits soient développés avec les municipalités qui, en région plus particulièrement, constituent le premier partenaire des diffuseurs. Il a notamment été proposé de créer des fonds régionaux d'aide et de soutien dévolus à l'entretien et la réfection du patrimoine.
- Que soit sérieusement étudiée la possibilité de créer un fonds gouvernemental spécifiquement dévolu à l'entretien des lieux de diffusion, afin d'empêcher que le paiement de ce type de frais ne soit puisé à même les subventions au fonctionnement des institutions théâtrales. Il est proposé que ce fonds relève directement du ministère de la Culture et des Communications et non pas du Conseil des arts et lettres du Québec.

Réflexions

- Les structures de diffusion actuelles permettent-elles une circulation large et étendue sur l'ensemble du territoire? Quels sont les principaux freins structurels à cette circulation?
- Quelles sont les stratégies à privilégier pour accroître la circulation des œuvres?

5. DÉVELOPPER LE RÉSEAU

5.1 Développer les liens avec le milieu scolaire³¹

Engagements gouvernementaux

Rappelons que la première priorité de la politique sur la diffusion de 1996 était la *sensibilisation et le développement des publics : stimuler et raviver l'intérêt des citoyens*. Pour ce faire, le gouvernement entendait inscrire l'éducation artistique et culturelle au cœur de la mission générale du système scolaire. La politique de diffusion des arts de la scène faisait ainsi état du manque d'activités pédagogiques visant à développer le sens critique et l'acquisition de compétences culturelles chez les jeunes : « non intégrées aux programmes d'études, ces activités demeurent dispersées et irrégulières, leur organisation dépend largement de la volonté des commissions scolaires et des directions d'écoles, de l'engagement personnel de certains enseignants, titulaires ou spécialistes, ou encore de contraintes liées à l'organisation et à la situation financière »³².

Pour inscrire la valorisation de l'éducation artistique et scolaire en milieu scolaire, le gouvernement entendait :

- Renforcer les efforts de sensibilisation aux arts et à la culture au primaire et au secondaire
- Maintenir le soutien au loisir culturel accordé aux collèves
- Mettre sur pied un projet pilote de sensibilisation à la chanson et de diffusion pour le milieu collégial de Montréal

Constats

La politique gouvernementale identifiait clairement le principal problème concernant la diffusion du théâtre jeune public : la fréquentation des étudiants n'est pas intégrée au cursus scolaire. À ce chapitre, la situation est demeurée inchangée, la fréquentation repose encore sur les efforts de quelques professeurs sensibilisés au théâtre. En fait, seulement 4 000 des 80 000 enseignants québécois feraient des sorties culturelles³³. À cela s'ajoute le plafonnement des budgets du milieu scolaire consacrés aux arts, budgets qui sont par ailleurs utilisés en vase clos par les responsables scolaires, sans que le milieu culturel ait un droit de regard sur l'utilisation des fonds.

De plus, les trois boycottages, en six ans, des activités culturelles par les enseignants du primaire et du secondaire du secteur public ont considérablement fragilisé le secteur du théâtre jeunesse. Le dernier boycottage aura au moins permis de faire en sorte que les enseignants ne puissent plus recourir au boycottage des activités culturelles comme moyen de pression. En effet, l'entente ratifiée entre les syndicats et le gouvernement le 14 décembre 2005, « établit que les "activités étudiantes" font partie intégrante de la tâche de l'enseignant et ne peuvent pas faire l'objet d'un "ralentissement d'activité" ». Mentionnons également que c'est suite à ce dernier boycottage qu'a été créée la COFASEQ, coalition pour la fréquentation des arts de la scène par les élèves du Québec³⁴, qui a comme mandat d'identifier les moyens les plus pertinents d'assurer l'accessibilité aux arts de la scène aux élèves du Québec et d'élaborer des stratégies utiles à cet effet.

³¹ Rappelons à nouveau que **la fréquentation du théâtre par la jeunesse fait l'objet d'un chantier à part entière**. Par conséquent, cette partie ne présente pas un portrait exhaustif de la situation, mais se limite au rappel des principaux problèmes et des propositions qui ont été formulés par le passé.

³² Ministère de la Culture et des Communications du Québec, *Remettre l'art au monde: politique de diffusion des arts de la scène*, Québec, 1996, p. 35.

³³ MARIN, Geneviève, *Document préparatoire, Chantier de réflexion : La fréquentation du théâtre par sa jeunesse*, Conseil québécois du théâtre, 2007, p. 8.

³⁴ Coalition formée par l'Association des diffuseurs spécialisés en théâtre (ADST), le Conseil québécois de la musique (CQM), le Conseil québécois du théâtre (CQT), le Regroupement québécois de la danse (RDQ), le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU), le Réseau Scènes et Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ).

La consultation régionale menée par le CQT en prévision de son 10^e Congrès a permis de cerner les principaux problèmes que rencontre le théâtre jeune public dans ses échanges avec le milieu de l'éducation³⁵ :

- le manque de sensibilité d'une large part du personnel enseignant face au théâtre et à l'art en général, problème accentué par le fait que la formation des enseignants laisse aujourd'hui moins de place à la culture classique ;
- la méconnaissance du théâtre professionnel, qui se caractérise notamment par une confusion des genres ;
- la difficulté de travailler avec le milieu scolaire aux plans logistique et pratique, principalement avec le réseau des écoles secondaires ;
- le système ne prépare pas de relève chez les professeurs (la fréquentation du théâtre professionnel repose trop souvent sur quelques missionnaires dévoués) ;
- les programmes sont davantage axés sur la création (faire du théâtre à l'école) que sur la fréquentation des œuvres.

Propositions

Face à ces problèmes, une proposition générale a été émise lors du 10^e Congrès québécois du théâtre :

- Que le CQT poursuive et accentue ses pressions auprès du ministère de l'Éducation et du ministère de la Culture et des Communications du Québec afin : que le volet des programmes scolaires visant la fréquentation du théâtre professionnel soit mis en œuvre immédiatement ; que ces ministères facilitent l'accès aux élèves par des mesures incitatives et financières en fonction de leurs missions respectives ; que le ministère de l'Éducation considère le ministère de la Culture et des Communications comme un partenaire essentiel dans tous les aspects du développement artistique à l'école.

Le processus de consultations régionales qui a précédé le 10^e Congrès a également permis de formuler une série de propositions :

- Intégrer la fréquentation régulière des œuvres dans le cursus des étudiants à tous les échelons.
- Augmenter la contribution du ministère de l'Éducation, ce qui devrait se traduire par un soutien financier des commissions scolaires et des cégeps à la fréquentation du théâtre professionnel par les écoliers.
- Sensibiliser davantage les professeurs, écoles, conseils d'établissements aux arts, plus spécifiquement à la fréquentation du théâtre professionnel ; assurer une meilleure formation des professeurs sur le théâtre. Pour y arriver, initier des activités ciblées en fonction des différents niveaux.
- Créer des rencontres entre les instances scolaires, les diffuseurs et les compagnies implantées dans une même région, notamment pour obtenir plus de transparence et d'ouverture de la part des commissions scolaires et des écoles et pour s'assurer que l'information sur les propositions d'activités théâtrales atteigne les gens concernés.
- Favoriser, faire connaître le rôle des diffuseurs et des producteurs par le milieu de l'éducation, initier des actions conjointes entre producteurs et diffuseurs. Pour les participants, les comités culturels institués dans le milieu scolaire ne font pas partie de la solution.
- Entreprendre un travail de fond auprès des clientèles adolescentes.

³⁵ Bernard Gilbert, 2003, op. cit., p. 9 et faits saillants-3.

5.2 Développer les liens entre les producteurs et les diffuseurs

Engagements gouvernementaux

Pour ce qui est des relations entre producteurs et diffuseurs, le gouvernement, dans sa politique sur la diffusion, résumait ainsi la situation : « Les collaborations entre diffuseurs et producteurs sont encore trop rares. Cela s'explique, entre autres, par le manque de connaissance sur leurs contraintes respectives, par le manque de concertation entre les organismes subventionneurs, par le clivage entre les activités de production et de diffusion dans l'organisation des programmes de subvention et par les attentes des municipalités à l'endroit des diffuseurs. Pour certains diffuseurs, le manque de moyen et la taille du marché, fait en sorte que, pour équilibrer leur budget, ils misent sur des productions assurées d'un succès, sur des têtes d'affiche qui attireront les publics. Les producteurs qui se retrouvent exclus du circuit de distribution à cause de salles trop grandes, de scènes trop petites, de coûts de montage et de transport trop élevés ou de risques financiers trop grands (créations inédites, démarches expérimentales, jeunes compagnies et compagnies jeunes publics) sont facilement portés à critiquer les diffuseurs, alors que ceux-ci n'ont simplement pas les moyens de les accueillir³⁶. »

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec faisait part de la nécessité d'intervenir afin d'améliorer :

- les échanges entre producteurs et diffuseurs pour faciliter la compréhension réciproque des exigences reliées à l'œuvre présentée;
- la programmation hors de Montréal et de Québec;
- la capacité de développer les marchés partout au Québec.

Constats

Depuis 1996, les échanges entre producteurs et diffuseurs se sont renforcés dans la plupart des régions du Québec. Un réseau (RIDEAU, Fenêtres de la création, Les Voyagements, etc.) s'est mis sur pied. De grands efforts ont été entrepris de part et d'autre pour établir un dialogue entre les producteurs et les diffuseurs et des initiatives ont été entreprises, notamment des résidences d'artistes chez certains diffuseurs. Il existe néanmoins des failles dans le système de réseautage, principalement attribuables au manque de financement. Ainsi, la bonne volonté dont font preuve les producteurs et les diffuseurs est difficile à transposer en actions concrètes en raison de contraintes financières.

Voici les principaux freins rencontrés par les producteurs et les diffuseurs, tels qu'identifiés lors des consultations régionales menées en 2003 par le CQT :

Freins pour les producteurs :

- le manque de ressources, de temps, d'expertise chez les compagnies émergentes qui éprouvent beaucoup de difficultés à mettre en marché une production, donc à la diffuser efficacement;
- le sous-financement des compagnies de création qui ne leur permet pas d'investir des sommes conséquentes dans la promotion;
- les contraintes de calendrier pour les compagnies de création qui doivent très tôt annoncer l'allure d'une création, son coût, ses besoins matériels;
- la difficulté de disposer d'une main d'œuvre qualifiée;
- la difficulté de concevoir des scénographies adaptées aux conditions d'accueil très variables dans le réseau de tournée québécois.

Freins pour les diffuseurs :

- le manque de moyens permettant aux diffuseurs de remplir totalement leur mandat : diffuser plus de productions à risque;

³⁶ Remettre l'art au monde, La politique de diffusion des arts de la scène, Québec, 1996, p. 25.

- l'incapacité de plusieurs diffuseurs de consentir aux producteurs des conditions d'accueil appropriées, même lorsqu'une activité s'inscrit dans le cadre d'une activité comme *Les Voyagements*;
- l'isolement, l'éloignement et la distance limitent l'offre de spectacles en tournée dans les régions éloignées où, il faut aussi le mentionner, la demande de la population est moindre que dans les grands centres;
- les diffuseurs manquent de temps et d'argent pour se déplacer pour voir les pièces.

Propositions

Quelques propositions issues du rapport de la consultation régionale :

- Animer le milieu pour améliorer la connaissance réciproque des producteurs et des diffuseurs.
- Poursuivre les rencontres ayant lieu lors des événements majeurs et spéciaux : festivals, marchés, Fenêtre de la création théâtrale.
- Mettre en place des activités impliquant les diffuseurs pluridisciplinaires comme partenaires et non seulement comme acheteurs de spectacles. À cet effet, favoriser la mise sur pied de résidences ou de coproductions entre diffuseurs et compagnies de théâtre. De telles initiatives favorisent une meilleure connaissance réciproque ainsi qu'une plus grande visibilité et une meilleure connexion entre les artistes et la communauté.
- Favoriser la formation continue des diffuseurs sur le théâtre.
- Informer les producteurs intéressés par la tournée, des contraintes de circulation du théâtre au Québec et favoriser l'adaptation des productions aux contraintes de tournée.

Afin d'actualiser la connaissance globale de la situation de la diffusion, RIDEAU (Regroupement indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis), prépare un Forum national sur la diffusion des arts de la scène qui aura lieu du 24 au 26 septembre 2007. Le Conseil québécois du théâtre participe aux travaux préparatoires de ce forum qui servira à formuler des perspectives d'avenir pour la diffusion. Pour ce faire, un portrait et un bilan des dix ans d'application de la politique de diffusion des arts de la scène sera réalisé, ce qui complètera le travail réalisé pour les besoins des Seconds États généraux du théâtre professionnel québécois. En terminant, mentionnons que la ministre Beauchamp a accordé, lors de la tenue de la bourse RIDEAU en février dernier, une aide additionnelle ponctuelle de 922 000 \$ aux diffuseurs pluridisciplinaires pour soutenir leur fonctionnement. On peut dès lors s'interroger sur l'utilisation qui sera faite de cette enveloppe.

5.3 Développer les liens avec les municipalités

Le renforcement des conditions de diffusion passe également par de meilleures relations avec les partenaires municipaux. Dans sa politique *Remettre l'art au monde*, le gouvernement soulignait qu'une municipalité sur deux, parmi celles qui s'impliquent dans la diffusion, a des liens formels avec le diffuseur³⁷. On soulignait également que pour plusieurs diffuseurs pluridisciplinaires, principalement ceux situés à l'extérieur de Montréal et de Québec, l'aide financière de la municipalité constitue la plus grande source de revenus après les revenus autonomes. La politique gouvernementale faisait ensuite ressortir deux problèmes propres aux relations engageant les municipalités. Tout d'abord, le rôle des municipalités demeure inégal et varie énormément selon les priorités de chacune d'entre elles. Ensuite, une meilleure concertation entre les actions de certaines municipalités et celles du ministère de la Culture et des Communications permettrait de maximiser la situation de la diffusion. À l'heure actuelle, force est de constater que les municipalités se montrent plus souvent soucieuses de leur déficit que du développement des arts et de la culture. Beaucoup d'efforts restent à déployer afin d'obtenir des engagements de collaboration et de soutien durables des administrations municipales.

³⁷ Ministère de la Culture et des Communications du Québec, *Remettre l'art au monde: politique de diffusion des arts de la scène*, Québec, 1996, p. 25.

Réflexions

- Comment conjuguer les impératifs d'équilibre budgétaire auxquels font face les diffuseurs avec leur mandat artistique et l'offre de spectacles de producteurs?
- La détermination des cachets de la pratique jeune public par rapport au théâtre adulte est-elle équitable et adéquate?
- Est-ce qu'il serait toujours pertinent de créer des corridors entre le milieu scolaire et les structures municipales pour que celles-ci participent au développement de la fréquentation du théâtre par les écoliers?
- Comment inciter les municipalités, au delà du programme de soutien aux équipements culturels, à soutenir les actions menées en vue de la « formation des spectateurs »?
- Qu'est-ce que pourrait apporter le développement de collaborations avec le ministère du Tourisme?
- Quels sont les autres partenaires avec lesquels il serait constructif de développer des liens?

BIBLIOGRAPHIE

Principales études

CINARS, *Étude sur la diffusion internationale des spectacles québécois*, CALQ & Développement économique Canada, 2001.

GARON, Andrée et LECLERC, Stéphane, *Portrait de la diffusion du théâtre au Québec de 1997-1998 à 2001-2002*, Montréal, CQT, 2003.

GAUTHIER, Anne et HARDY, Gaétan, *La diffusion des arts de la scène : 1989-1990, 1993-1994 et 1997-1998*, Québec : Ministère de la Culture et des Communications, 2000.

GILBERT, Pierre, *Consultation sur l'état et les enjeux actuels de la diffusion du théâtre au Québec en vue du 10^e Congrès québécois du théâtre*, Montréal, CQT, 2003.

MARTIN, Judith, *Comment mieux accompagner les artistes? De la production à la diffusion*, Paris, Office National de la Diffusion Artistique, 2006.

TREMBLAY, Pierre, *Sommaire du portrait de la diffusion du théâtre au Québec*, Montréal, CQT, 2003.
<http://www.cqt.ca/Publications/Etudes.asp>

Principaux documents publics

CALQ, « L'économie des tournées québécoises en arts de la scène ». *Constats du CALQ*, numéro 10, janvier 2006.

CALQ, « La diffusion hors Québec des productions québécoises en arts de la scène de 2000-2001 à 2002-2003 », *Constats du CALQ*, numéro 6, mai 2004.

CALQ, « La circulation des productions québécoises en arts de la scène au Québec en 2000-2001 », *Constats du CALQ*, numéro 4, février 2003.

CALQ, « La diffusion des productions québécoises à l'extérieur du Québec et l'accueil des productions étrangères en arts de la scène en 2000-2001 », *Constats du CALQ*, numéro 3, novembre 2002.

Ministère de la Culture et des communications du Québec, *Remettre l'art au monde: politique de diffusion des arts de la scène*, Québec, 1996.

Observatoire de la Culture et des communications du Québec, *Statistiques en Bref*, numéro 22, juillet 2006.

Observatoire de la Culture et des communications du Québec, *Statistiques en Bref*, numéro 13, juin 2005.

Observatoire de la Culture et des communications du Québec, *Statistiques en Bref*, numéro 8, janvier 2005.

LES DEUX GRANDES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE

La sensibilisation et le développement des publics : stimuler et raviver l'intérêt des citoyens

- *L'école et le collège, premiers lieux de sensibilisation des jeunes*
- *Les médias et les technologies de l'information : des outils de promotion et de sensibilisation*

L'accès de la population à un éventail diversifié de spectacles

- *La programmation des diffuseurs*
- *La circulation des spectacles à travers le Québec*
- *La présentation au Québec de spectacles étrangers*

LES MESURES D'ACTION DE LA POLITIQUE

1. LA CONCERTATION DES INTERVENANTS ET L'HARMONISATION DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA DIFFUSION DES ARTS DE LA SCÈNE

- 1.1. *Créer une Commission de diffusion des arts de la scène*
- 1.2. *Intégrer la diffusion aux ententes de développement culturel avec les municipalités*

2. LA CONSOLIDATION ET LA BONIFICATION DU SOUTIEN PUBLIC A LA DIFFUSION

- 2.1. *Assurer une représentation de la diffusion au sein des conseils d'administration et des Commissions ou comités du CALQ et de la SODEC*
- 2.2. *Actualiser les programmes d'aide aux organismes de production*
- 2.3. *Adapter l'aide à la circulation au Québec à la dynamique de la diffusion*
- 2.4. *Consolider et bonifier le soutien aux organismes de diffusion*
- 2.5. *Soutenir les projets innovateurs de concertation et de coopération*
- 2.6. *Encourager l'accueil de spectacles étrangers dans une perspective de réciprocité*
- 2.7. *Adapter l'action gouvernementale en matière de diffusion internationale*
- 2.8. *Inciter les entreprises à acheter des abonnements de spectacles*
- 2.9. *Créer les «Journées nationales de la culture»*
- 2.10. *Associer les autres ministères à la problématique de la diffusion*

3. LA CREATION DE LIENS ETROITS ENTRE LE MILIEU DE L'ÉDUCATION ET LES ARTS DE LA SCÈNE

- 3.1. *Faire de la valorisation de l'éducation artistique et de la dimension culturelle en milieu scolaire l'objectif central de la concertation entre le MCC et le MÉQ*
- 3.2. *Renforcer les efforts de sensibilisation aux arts et à la culture au primaire et au secondaire*
- 3.3. *Maintenir le soutien au loisir culturel accordé aux collèges et mettre sur pied un projet pilote de sensibilisation à la chanson et de diffusion dans le milieu collégial de Montréal*
- 3.4. *Consolider le travail des diffuseurs spécialisés en jeunes publics*
- 3.5. *Susciter la complémentarité des interventions entre les comités culturels scolaires, les diffuseurs spécialisés et les diffuseurs pluridisciplinaires*

4. LE NOUVEAU RÔLE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL ET DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

- 4.1. *Préciser le mandat et revoir le fonctionnement de la Place des Arts de Montréal et du Grand Théâtre de Québec*
- 4.2. *Revoir la composition du conseil d'administration de la Place des Arts de Montréal et du Grand Théâtre de Québec*

5. LA SENSIBILISATION PAR LES MÉDIAS ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 5.1. *Faire de la promotion des arts et de la vie culturelle un volet essentiel de la mission de Télé-Québec*
- 5.2. *Appuyer les médias dans leurs efforts pour promouvoir l'éducation artistique et la pratique d'activités culturelles*
- 5.3. *Inciter les entreprises et les organismes des arts de la scène à utiliser l'infomoteur comme un prolongement naturel de leurs activités de promotion et de diffusion*

ANNEXE A : LE FINANCEMENT PUBLIC

TABLEAU A-1
FINANCEMENT ANNUEL AU CAC
Dans le secteur de la diffusion au Québec

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	VARIATION	
							%	\$
Aide à la diffusion	217 500 \$	205 500 \$	46 000 \$	52 000 \$	25 000 \$	22 500 \$	-89,66 %	- 195 000 \$
Aide à la tournée et aux initiatives spéciales	188 500 \$	305 400 \$	286 652 \$	335 300 \$	276 600 \$	371 500 \$	+97,08 %	+ 183 000 \$
TOTAL	377 000 \$	510 900 \$	332 652 \$	387 300 \$	301 600 \$	394 000 \$	+4,5 %	+ 17 000 \$

Source : CAC, <http://www.canadacouncil.ca/subventions/recipients-fr/>

TABLEAU A-2
FINANCEMENT ANNUEL AU CALQ
Dans le secteur de la diffusion au Québec

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	VARIATION	
							%	\$
Diffuseurs spécialisés	1 352 575 \$	1 120 943 \$	1 635 973 \$	1 916 953 \$	1 967 511 \$	1 950 511 \$	+44,21 %	+597 936 \$
Circulation au Québec	847 480 \$	591 910 \$	698 498 \$	674 692 \$	741 354 \$	555 200 \$	-34,49 %	-292 280 \$
Circulation hors Québec	887 980 \$	826 840 \$	853 760 \$	966 235 \$	716 040 \$	697 600 \$	-21,44 %	-190 380 \$
TOTAL	3 088 035 \$	2 539 693 \$	2 888 231 \$	3 557 880 \$	3 424 905 \$	3 473 311 \$	+12,5 %	+385 276 \$

Source : CALQ, Rapports Annuels, 2000-2001 à 2005-2006, http://www.calq.gouv.qc.ca/calq/aide/bourses_subv.htm

TABLEAU A-3
VENTILATION DU FINANCEMENT DU PROGRAMME AU CALQ
D'AIDE À LA CIRCULATION AU QUÉBEC

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	VARIATION
Financement total au théâtre	15 931 004 \$	21 237 449 \$	21 132 454 \$	21 538 033 \$	20 882 655 \$	20 416 967 \$	+28,2 %
Financement aux subventions	15 556 641 \$	20 702 499 \$	20 602 271 \$	21 094 928 \$	20 514 859 \$	20 094 467 \$	+29,2 %
Financement dévolu à ce programme	591 910 \$	698 498 \$	674 692 \$	471 354 \$	510 220 \$	508 300 \$	-14,1 %
% dévolu au prog. sur financement total	3,72 %	3,29 %	3,20 %	2,19 %	2,44 %	2,48 %	-
Nombre d'organismes subventionnés	32	35	37	38	36	34	-
Nombre de spectacles subventionnés	48	35	50	48	-	-	-
Moyenne allouée par subventionné	18 497,20 \$	19 957,09 \$	18 234,90 \$	12 404,05 \$	14 172,80 \$	14 522,85 \$	-21,5 %
Minimum alloué (par prod.)	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	940 \$	2 000 \$	2 340 \$	-
Maximum alloué (par prod.) excluant les bourses Rideau	25 000 \$	85 000 \$	55 000 \$	96 000 \$	51 000 \$	27 500 \$	-

Source : CALQ, Rapports Annuels, 2000-2001 à 2005-2006, http://www.calq.gouv.qc.ca/calq/aide/bourses_subv.htm

TABLEAU A-4
VENTILATION DU FINANCEMENT DU PROGRAMME AU CALQ
D'AIDE AUX DIFFUSEURS SPÉCIALISÉS

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	VARIATION
Financement total au théâtre	15 931 004 \$	21 237 449 \$	21 132 454 \$	21 538 033 \$	20 882 655 \$	20 416 967 \$	+28,2 %
Financement subventions	15 556 641 \$	20 702 499 \$	20 602 271 \$	21 094 928 \$	20 514 859 \$	20 094 467 \$	+29,2 %
Financement dévolu à ce programme	1 120 943 \$	1 635 973 \$	1 916 953 \$	1 967 511 \$	1 990 920 \$	2 022 511 \$	+77,6 %
% dévolu au prog. sur financement total	7,04 %	7,70 %	9,07 %	9,14 %	9,53 %	9,90 %	-
Nombre total d'organismes soutenus	15	17	16	17	16	16	-
- Volet: accueil	13	16	15	14	14	14	-
- Volet: manifestation spécifique	0	0	0	1	0	1	-
- Volet: projets structurants	3	1	2	4	4	1	-
- Subv. spéciale	2	0	0	0	0	0	-
Moyenne par subventionné	74 729,50 \$	96 233,70 \$	119 809,55 \$	115 735,95 \$	124 432,50 \$	126 406,95 \$	+69,2 %
Minimum	11 500 \$	10 000 \$	11 390 \$	7 500 \$	15 000 \$	12 000 \$	-
Maximum	388 350 \$	552 500 \$	277 324 \$	552 500 \$	277 324 \$	552 500 \$	-

Source : CALQ, Rapports Annuels, 2000-2001 à 2005-2006, http://www.calq.gouv.qc.ca/calq/aide/bourses_subv.htm

ANNEXE B : LA CIRCULATION DES SPECTACLES AU QUÉBEC

TABLEAU B-1
TOURNÉES AU QUÉBEC DES ORGANISMES DE THÉÂTRE
(en milliers de \$)

TOURNÉES AU QUÉBEC	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	VARIATION	
					n et \$	%
CARACTÉRISTIQUES						
Nombre d'organismes	31	29	32	33	2	+6,4
Nombre de tournées	39	43	44	46	7	+17,9
Nombre de représentations	715	606	789	766	51	+7,1
Nombre de jours	852	888	1058	875	23	+2,6
Nombre de personnes	297	294	317	324	27	+9,0
REVENUS DES TOURNÉES						
Revenus des spectacles	2 380,7	1 119,2	1 913,2	1 838,3	-524,4	-22,8
Contribution de l'organisme	212,7	307,4	350,2	357,6	144,8	+68,1
Aide publique	734,1	643,8	820,8	638,6	-95,5	-13,0
- Québec	654,1	565,2	634,6	575,1	-79,0	-12,1
- Canada	35,0	69,3	145,0	63,5	28,5	+81,4
- Autres	45,0	9,4	41,2	0,0	-45,0	-
Total des revenus	3 327,5	2 150,4	3 084,4	2 834,4	-493,0	-14,8
COÛTS DES TOURNÉES						
Salaires, cachets et droits	1 779,1	1 083,6	1 549,6	1 490,7	-288,4	-16,2
- Personnel artistique	878,0	546,9	762,0	767,3	-110,7	-12,6
- Personnel de prod. et autres	534,7	329,4	499,4	441,0	-93,8	-17,5
- Droits	366,4	207,3	288,3	282,4	-83,9	-22,9
Frais de séjour et de transport	780,4	594,4	802,8	682,7	-97,7	-12,5
Frais d'agence	197,1	51,1	194,4	148,6	-48,4	-24,6
Promotion et publicité	175,2	140,9	154,9	124,5	-50,6	-28,9
Autres frais	395,7	280,4	372,0	355,4	-14,1	-3,6
Total des coûts	3 327,5	2 150,4	3 073,6	2 282,2	-499,3	-15,0

Source : *Constats du CALQ*, numéro 10, janvier 2006.

ANNEXE C : LES PRODUCTIONS ET LES REPRÉSENTATIONS

TABLEAU C-1
NOMBRE DE PRODUCTIONS, REPRÉSENTATIONS, FRÉQUENTATIONS, TARIFS PAR ANNÉE

	Nombre de Production	Nombre de représentations (moyenne)	Croissance de l'assistance	Assistance par représentation (moyenne)	Taux d'occupation	Prix du billet (moyenne)	% de spectacles à l'étranger
1989-90	261	15,1	31,5 %	262	53,4 %	13\$	0,6 %
1993-94	318	12,0	26,7 %	249	52,4 %	16\$	1,2 %
1997-98	433	9,5	29,2 %	262	59,4 %	14\$	3,6 %
2004*	473	13,1	-	276	72,7 %	-	-
2005*	543	11,0	-	270	62,3 %	-	-

Source: GAUTHIER, Anne et HARDY, Gaétan, *La diffusion des Arts de la Scène 1989-90/1993-94/1997-98*, Québec, MCC, 2000

* Source: Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Statistiques en Bref*, 2005-2006 (VOIR TABLEAU C-2 ET D-1).

TABLEAU C-2
NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS PAR PRODUCTION VENTILÉ PAR TRANCHE
(2004 & 2005)

	Nombre de productions		1 seule représentation		2 à 15 représentations		16 à 50 représentations		Plus de 51 représentations		Moyenne de représentations
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	
2004	473	100	108	22,8	210	44,4	138	29,2	17	3,6	13,1
2005	543	100	116	21,4	292	53,8	124	22,8	11	2,0	11,0

Source : Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Statistiques en Bref*, 2005-2006.

TABLEAU C-3
NOMBRE DE COMPAGNIES, DE PRODUCTIONS ET DE REPRÉSENTATIONS PAR ASSOCIATIONS
(1997-1998 À 2001-2002)

	Nombre de compagnies 1997-1998	Nombre de compagnies 2001-2002	Nombre de productions 1997-1998	Nombre de productions 2001-2002	Nombre de représent. 1997-1998	Nombre de représent. 2002-2002	Ratio Rep. / prod. 1997-1998	Ratio Rep. / prod. 2001-2002
TAI	11	11	45	45	1 231	1 358	27,4 %	30,2 %
ACT	52	92	111	123	972	1 074	8,8 %	8,7 %
TUEJ	34	65	73	80	1 347	1 589	18,5 %	19,9 %
APTP	24	24	34	24	1 515	1 378	44,6 %	57,4 %
AQM	19	20	-	-	-	-	-	-
QDF	30	27	23	64	892	1 232	38,8	19,3 %
ÉTÉ	63	63	63	63	1 575	1 254	25,0 %	15,9 %
Autres	75	79	75	79	1 525	1 575	20,3 %	25,0 %
TOTAL	308	381	424	478	9 057	9 460	21.4 %	19,8 %

Source : A. Garon & S. Leclerc, *Portrait de la diffusion du théâtre au Québec de 1997-1998 à 2001-2002*, CQT, avril 2003.

TABLEAU C-4
LES REPRÉSENTATIONS DE THÉÂTRE PAR RÉGIONS
(2000-2001 À 2003-2004)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	VARIATION	
					N	%
Bas Saint-Laurent	38	22	40	32	-6	-15,8
Saguenay Lac-St-Jean	22	28	33	43	21	95,5
Capitale-Nationale	106	102	94	61	-45	-42,5
Mauricie	25	15	35	21	-4	-16,0
Estrie	16	7	28	36	20	125,0
Montréal	174	160	182	191	17	9,8
Outaouais	28	23	27	35	7	25,0
Abitibi-Témiscamingue	20	4	15	27	7	35,0
Côte-Nord	23	17	46	46	23	100,0
Nord-du-Québec	3	1	22	20	17	566,7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	17	14	27	30	13	76,5
Chaudière-Appalaches	30	10	16	18	-12	-40,0
Laval	8	24	18	18	10	125,0
Lanaudière	65	64	55	48	-17	-26,2
Laurentides	38	30	47	24	-14	-36,8
Montérégie	95	81	87	95	-	0,0
Centre-du-Québec	7	4	14	15	8	114,3
Villes limitrophes	-	-	3	6	6	-
TOTAL	715	606	789	766	51	7,1

Source : *Constats du CALQ*, numéro 10, janvier 2006.

ANNEXE D : LA FRÉQUENTATION

TABLEAU D-1
FRÉQUENTATION DU THÉÂTRE PAR GENRE ESTHÉTIQUE
(2004 & 2005)

	Nombre de représentation		Assistance totale		Assis. moyenne par représent.		Taux d'occupation		Salles utilisées		Revenus de billetterie (hors taxes)	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Création	3 628	3 493	808 436	785 733	222	225	69,3 %	68,5 %	177	172	11 531 301 \$	13 843 384 \$
Répertoire	2 034	1 707	666 122	551 463	327	323	74,6 %	74,1 %	107	102	12 986 969 \$	11 117 809 \$
Vaudeville	320	482	201 103	220 742	682	428	84,1 %	75,1 %	26	40	5 441 625 \$	4 801 999 \$
Conte	194	269	28 105	49 112	145	183	63,0 %	69,1 %	73	105	267 395 \$	886 824 \$
TOTAL	6 176	5 951	1 703 766	1 607 050	-	-	-	-	-	-	30 227 290	30 650 016

Sources : Observatoire de la culture et des communications, *Statistiques en bref*, numéro 13, juin 2005 et Observatoire de la culture et des communications, *Statistiques en bref*, numéro 22, juillet 2006.

ANNEXE E : LES DIFFUSEURS PLURIDISCIPLINAIRES

TABLEAU E-1
SITUATION DES DIFFUSEURS PLURIDISCIPLINAIRES EN ARTS DE LA SCÈNE
(1999-2000 & 2002-2003)

TOURNÉES AU QUÉBEC	1999-2000	2002-2003
CARACTÉRISTIQUES		
Nombre d'organismes	96	98
Représentations professionnelles	4 421	4 887
Représentations non professionnelles	2 676	2 432
REVENUS		
Revenus de diffusion	21 983 729 \$	33 470 636 \$
Revenus de location	4 903 617 \$	5 054 384 \$
Revenus auxiliaires	4 789 130 \$	5 167 820 \$
Aide privée	1 545 614 \$	1 719 821 \$
Aide publique	13 254 384 \$	16 153 006 \$
Total des revenus	46 476 474 \$	61 565 667 \$
DÉPENSES		
Dépenses de diffusion	25 405 778 \$	37 725 328 \$
Dépenses de location de salle	4 273 444 \$	5 073 630 \$
Autres dépenses	16 045 272 \$	18 974 239 \$
Total des dépenses	45 724 494 \$	61 773 197 \$

Source : Observatoire de la culture et des communications : www.stat.gouv.qc.ca